



SomaVibrance



Programme complet de la formation à la Méthode TRE®

Ce programme suit strictement les exigences du Programme mondial de certification (*Global Certification Training Program – GCTP 2016*) de l'Association TRE® FOR ALL.

Dès que la preuve de cette inscription aura été fournie, les stagiaires recevront les documents concernant :

- Les savoirs et concepts de la pratique de la méthode TRE®
- Le protocole du TRE®



Violaine De Clerck
rue Engeland 356A
1180 Bruxelles
info@somavibrance.com
+32 2 375 73 47
www.somavibrance.com

Module 1 – Introduction

- Initiation approfondie à la méthode TRE® et à l'expérience personnelle des tremblements
- Anatomie, neurologie et physiologie du stress et du trauma en lien avec le TRE®
- Comprendre le réflexe de tremblement
- Introduction à la théorie polyvagale
- Réactions de protection/défenses en lien avec le TRE®
- Stratégies/outils de contenance et d'enracinement
- Principes de base de l'autorégulation

Entre le Module 1 et le Module 2, les stagiaires se focalisent sur leur processus TRE® personnel:

- Deux séances personnelles de TRE® accompagnées par un formateur, en vue de soutenir une pratique consistante et l'acquisition de la conscience et la capacité d'autorégulation
- Rapporter dans un journal 25 séances de de pratique autonome
- Un échange de pairs (être tour à tour accompagnant et accompagné)
- Participer à deux séances collectives organisées par des praticiens certifiés
- Approfondir ses connaissances et la théorie du TRE® par lectures et/ou vidéos

Tout requis spécifique et délai pour accomplir ceux-ci seront fournis par le formateur coordinateur.

Module 2 - Enseigner le TRE®

- Approfondissement des contenus du module I
- Stratégies/outils de contenance et d'enracinement
- Introduction aux compétences de base pour travailler avec des individus
- Enseignement du protocole
- Rôle des fascias dans le TRE®
- Variations de TRE®

Entre le Module 2 et le Module 3, les stagiaires poursuivent leur processus TRE® personnel :

- Deux séances personnelles accompagnées par un formateur, en vue de soutenir une pratique consistante et l'acquisition de la conscience et la capacité d'autorégulation
- Rapporter dans un journal 25 séances de TRE® de pratique autonome
- Un échange de pairs (être tour à tour accompagnant et accompagné)
- Les stagiaires entament l'apprentissage du protocole et de son enseignement en faisant des séances d'entraînement avec des volontaires proches (famille/amis). Un journal succinct de ces séances est tenu, incluant les observations/réflexions du stagiaire. Celles-ci seront reprises lors de la supervision I qui se fait avant le module II.
- Approfondissement des connaissances et de la théorie du TRE® par lectures et/ou vidéos

Module 3 - Interventions et séances collectives

- Débriefing des expériences d'enseignement du TRE®
- Révision et approfondissement de la théorie polyvagale
- Suivre le corps
- Interventions de base (interventions pour l'expansion d'énergie avec et sans contact)
- Conduire des séances de TRE® collectives
- Travailler dans les limites des connaissances et compétences de votre champ de pratique
- Conscience éthique

Après le module 3 et avant la certification finale, le stagiaire doit :

- Conduire 4 séances individuelles de TRE® et recevoir des retours d'un formateur certificateur. La moitié des supervisions se feront lors des modules IV et V de la formation.
- Conduire 4 séances collectives (4 participants) et recevoir des retours d'un formateur certificateur. Pour être certifié, un praticien doit montrer sa capacité de gérer un groupe de 5 personnes. La moitié des supervisions se feront lors des modules IV et V de la formation. Il faut intégrer l'apprentissage d'une séance supervisée avant de faire de nouvelles expériences d'apprentissage.
- Démontrer sa compétence dans les domaines nécessaires
- Approfondir ses connaissances et la théorie par lectures et/ou vidéos

N.B. Les supervisions peuvent se faire via SKYPE si le Formateur coordinateur l'estime nécessaire et approprié.

Module 4 – Supervision I

Module 5 – Supervision II

Évaluation

Le formateur certificateur (Violaine De Clerck) détermine la procédure pour l'évaluation des compétences du stagiaire. Elle est responsable :

- de fournir la formation, la supervision et/ou de superviser et surveiller le processus de formation ;
- de s'assurer qu'un stagiaire possède les compétences pour la certification (pour ce faire, il peut avoir besoin de séances personnelles supplémentaires et/ou de requis supplémentaires pour acquérir les compétences);
- d'établir les coûts et le processus de paiement ;
- d'informer toutes les personnes intéressées par la certification de toute information additionnelle liée à leur programme spécifique de formation ;
- de s'assurer que tous les stagiaires se sont inscrits à la formation de TRE sur le site web avant d'entamer les séances personnelles de TRE®.